

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt mars, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Abdelrani MAHCER, Maire.
Date de convocation et affichage : 5 mars 2026

Membres Présents :

R. Andouard, C. Bandiera, C. Bonnaud, C. Crouzil, C. Donnadiou-Mariojous, N. Fauré, M. Gérardin, M. Hautefort, S. Jollois, M. Lacheroy, B. Larroche, A. Mahcer, E. Pouzac, Y. Pradel, J. Tsougas

Membres excusés et représentés pour pouvoir :

Membres absents :

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 9 mars 2026
2. Election du maire
3. Délibération n°2026-12 : Détermination du nombre d'adjoints
4. Election des adjoints
5. Délibération n°2026-04 : Finances- Vote du budget primitif 2026
6. Délibération n°2026-05: Finances-tarifs publics columbarium et cavaux
7. Délibération n°2026-06 : Finances- Demande de subvention matériel technique
8. Délibération n°2026-07 : Finances- Demande de subvention sécurité mairie
9. Délibération n°2026-08: Finances- Demande de subvention portail salle de stockage
10. Délibération n°2026-09: Finances-Don ligue du cancer
11. Délibération n°2026-10: Personnel communal- création d'un poste d'adjoint d'animation contractuel en accroissement saisonnier d'activité
12. Délibération n°2026-11: Terres du Lauragais- Modification des statuts du CIAS
13. Commissions
14. Questions diverses

1. Approbation du compte rendu du 9 mars 2026

Le conseil municipal procède à l'examen du compte-rendu de la séance du 9 mars 2026.

Décision : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Election du maire

R. Andouard, doyen de l'assemblée, prend la présidence de la séance afin de procéder à l'élection du maire, conformément aux dispositions réglementaires. Il présente les modalités et le déroulement du vote.

Il procède à l'appel nominal des conseillers municipaux et constate que les 15 conseillers sont présents.

Il est ensuite procédé à la désignation de deux assesseurs chargés d'assister au déroulement du scrutin et au dépouillement des votes : J. Tsougas et C. Bonnaud.

R. Andouard invite ensuite les conseillers municipaux à faire acte de candidature au poste de maire. A. Mahcer se porte candidat.

Les 15 conseillers municipaux procèdent au vote à bulletin secret. À l'issue du scrutin, les deux assesseurs, J. Tsougas et C. Bonnaud, procèdent au dépouillement des bulletins.

Résultat du vote :

Abdelrani Mahcer : 15 voix

Abdelrani Mahcer est proclamé maire et élu à l'unanimité des membres présents.

3. Délibération n°2026-12 : Détermination du nombre d'adjoints

Le maire expose au conseil municipal les raisons qui conduisent à proposer la création d'un seul poste d'adjoint au maire. Il rappelle notamment la situation budgétaire fragile de la commune et la nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement. Dans ce contexte, il indique qu'il apparaît préférable de limiter le nombre d'adjoints afin de réaliser des économies.

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026

Afin d'assurer néanmoins une répartition efficace des missions municipales, il propose de confier deux délégations à des conseillers municipaux : l'une relative à la gestion de la voirie et l'autre en charge de la communication et des affaires scolaires.

Il précise également que cette organisation pourra être réévaluée à l'issue d'une période d'un an, après un bilan du fonctionnement de l'équipe municipale et de la situation financière de la commune.

Décision : la délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.

4. Election des adjoints

Le maire informe le conseil municipal qu'il convient désormais de procéder à l'élection de l'adjoint au maire. Il invite les conseillers municipaux à se porter candidats. Nathalie Fauré se porte candidate au poste d'adjointe au maire.

Les 15 conseillers municipaux procèdent alors au vote à bulletin secret. Les deux assesseurs, J. Tsougas et C. Bonnaud, procèdent au dépouillement des bulletins à l'issue du scrutin.

Résultat du vote

Nathalie Fauré : 15 voix

Nathalie Fauré est proclamée adjointe au maire et élue à l'unanimité des membres présents.

5. Lecture de la Charte de l' élu local

Conformément aux dispositions prévues par la réglementation en vigueur, le maire procède à la lecture de la Charte de l' élu local devant l'ensemble du conseil municipal. Cette charte rappelle les principes déontologiques et les valeurs qui doivent guider l'exercice du mandat des élus locaux.

6. Délibération n°2026-13 : Vote du montant des indemnités des élus

Le maire présente au conseil municipal la grille des indemnités de fonctions brutes mensuelles applicables au maire et aux adjoints.

Il rappelle que la commune a changé de tranche démographique et relève désormais de la catégorie des communes de 1 000 à 3 499 habitants. Dans cette tranche, l'indemnité maximale pouvant être attribuée au maire s'élève à 2 289,56 €, et celle pouvant être attribuée à un adjoint à 878,83 €.

N. Fauré rappelle que l'application des indemnités maximales, ainsi que l'attribution de deux délégations supplémentaires à des conseillers municipaux, dépasserait le montant inscrit au budget sur la ligne dédiée aux indemnités des élus. Elle précise que le budget initial pour l'année 2025 s'élevait à 28 000 € et que le budget voté pour l'exercice en cours est de 35 300 €, afin de tenir compte du passage de la commune dans la nouvelle tranche démographique de 1 000 à 3 999 habitants.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal décide de reporter le vote sur le montant des indemnités à l'issue d'une réunion de la commission finances, qui proposera des montants appropriés en fonction du budget disponible.

7. Délibération n°2026-14 : délégation du conseil municipal au maire

Le maire présente au conseil municipal les délégations que celui-ci peut lui accorder en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales. Il expose les 29 délégations susceptibles d'être confiées au maire afin de faciliter la gestion courante de la commune et d'assurer une plus grande efficacité dans la prise de décisions administratives.

Après présentation et échanges, la délibération est soumise au vote du conseil municipal.

Décision : la délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.

8. Commissions

Le conseil municipal procède à des échanges concernant la constitution des commissions non officielles, créées pour faciliter le fonctionnement de la commune et l'instruction des dossiers.

Après discussion, les commissions suivantes sont mises en place :

- Appel d'offres
- Finances
- Urbanisme

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026

- Travaux
- Voirie communale
- Environnement avec des sous-commissions : éclairage public, économie d'énergie des bâtiments, bois Barrat, gestion des espèces non désirables et envahissantes (frelons, moustiques, pigeons...), Espace vert et fleurissement
- Sécurité avec des sous-commissions : Plan communal de sauvegarde, DICRIM, DUER PPMA
- Scolaire, périscolaire
- Communication
- Aide sociale
- Cultures et associations
- Cimetière

Chaque conseiller municipal prend position et se voit attribuer des responsabilités au sein des différentes commissions, afin de répartir les missions et d'assurer un suivi efficace des dossiers municipaux.

9. Questions diverses

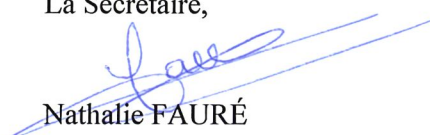
Prochaine commission Finance : le lundi 23 mars à 18h00

Prochain conseil municipal : le lundi 30 mars à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

SIGNATURES

La Secrétaire,


Nathalie FAURÉ

Le Maire,


Abdelrani MAHCER

